

Règles d'Urbanisme

Installation de panneaux solaires, fenêtres de toit :

Déclaration préalable

Construction d'une clôture :

Pas de formalité sauf secteur classé monument historique

Construction d'un mur de clôture (hors lotissement) :

De moins de 2 mètres de hauteur :

Pas de formalité

De plus de 2 mètres de hauteur :

déclaration préalable

Transformation d'un garage ou des combles en pièce d'habitation dans une construction existante :

De moins de 5 m² :

Pas de formalité

De plus de 5 m² :

Déclaration préalable

Construction d'une véranda, y compris fermeture d'une terrasse existante :

De moins de 5 m² :

Pas de formalité

De 5 m² à 20 m² :

Déclaration préalable

De plus de 20 m² :

Permis de construire

Construction d'une piscine :

Bassin d'une superficie ≤ 10 m² non couverte ou dont l'ouverture fait moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol :

Pas de formalité

Bassin d'une superficie ≤ 100 m² non couverte ou dont l'ouverture fait moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol :

Déclaration préalable

Couverture de bassin de plus de 1,80 m de hauteur quel que soit la superficie :

Permis de construire

Pour tout renseignement, contacter la mairie

Création d'un garage ou d'un abri :

De moins de 5 m² :

Pas de formalité

De 5 m² à 20 m² :

Déclaration préalable

De plus de 20 m² :

Permis de construire

Réfection d'une toiture à l'identique

Pas de formalité

Réfection d'une toiture en cas de changement de tuile ou pose de panneaux solaires

Déclaration préalable

Création ou modification d'une ouverture :

Déclaration préalable



Création d'une nouvelle sortie sur la route

Route communale :

Autorisation de voirie à la commune

Route départementale :

Autorisation de voirie au département

vérande ou fermeture de terrasse existante

De moins de 5 m² :

Pas de formalité

De 5 m² à 20 m² :

Déclaration préalable

De plus de 20 m² :

Permis de construire

Si vous n'avez pas réalisé les démarches nécessaires, nous vous invitons à régulariser votre situation le plus rapidement possible, avant procédure pour travaux illégaux